



Attestation de la HEP: nouvelle formule!

Les participants à la partie thématique de la Journée syndicale peuvent obtenir une attestation de la HEP pour cet acte de formation continue. Il n'y aura plus de liste de présence cette année. Il faut désormais impérativement s'inscrire auprès de la HEP en suivant ce lien: https://frama.link/Fonctions_SAEN (pg)

Mesquinerie salariale

Depuis le mois de septembre 2012, la HEP-BEJUNE a mis en place une formation tenant compte des contraintes de la Déclaration de Bologne dans le cadre du Diplôme d'enseignement au degré primaire. Les étudiant-e-s des volées 2012-2015, 2013-2016 et 2014-2017 ont choisi deux ou trois disciplines à option sur quatre. À partir de la volée 2015-2018, les étudiant-e-s choisissent trois disciplines à option sur quatre.

Le canton de Neuchâtel réduit le traitement de 15% si l'on ne dispose pas du titre légal requis dans une discipline. Pour permettre aux enseignant-e-s titulaires d'un diplôme d'enseignement primaire délivré depuis la rentrée d'août 2015 d'étendre l'empan de leur formation, la HEP-BEJUNE a mis en place un diplôme additionnel. Ce complément de formation correspond à huit crédits étendus sur trois semestres. Les cours sont, en principe, organisés sur le mercredi après-midi, le samedi et durant certaines périodes de vacances scolaires.

Le coût est de 500 francs par semestre auxquels il faut ajouter 100 francs pour l'ouverture du dossier. La réduction de 15% sera remboursée pour la ou les disciplines concernées avec effet rétroactif pour les volées 2012-2015 et 2013-2016. À partir de la volée 2014-2017, le remboursement sera effectué avec un effet rétroactif de trois ans au plus à partir de l'obtention du diplôme additionnel.

Sachant que les étudiant-e-s des mêmes volées ayant choisi d'exercer leur métier dans un autre canton n'ont pas à subir ces vexations, nous laissons nos jeunes collègues concerné-e-s évaluer l'intérêt de l'offre du DEF. Peut-être faut-il aussi tenir compte de la perspective de l'évaluation des fonctions. Le délai d'inscription est fixé au 30 octobre 2017. (pg)

Bonnes résolutions

Réunie le 19 septembre à Colombier, l'Assemblée des délégués du SAEN a approuvé les comptes 2016-2017 enregistrant une perte de 33 000 francs (l'effet des grèves a été atténué grâce à l'aide du SER) et adopté le budget 2017-2018 proche de l'équilibre.

L'AD a aussi adopté trois résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale du 1er novembre. Les deux premières traitent de la mise sous tutelle des enseignants et de l'utilisation des outils informatiques. La dernière déplore le peu d'évolution observé dans le traitement de la résolution de l'AG 2015 «Laissez-nous enseigner!»¹. Si les tout derniers résultats des travaux du groupe de travail du Département sont positifs, elle sera peut-être retirée... (pg)

¹ «Laissez-nous donc enseigner!» sur le site www.saen.ch

Rétablissement de la messagerie

Depuis la cyberattaque mondiale, due au virus *Wanna Cry* de mi-mai, les accès aux messageries privées telles que *Bluewin*, *Google*, *Hotmail*, etc. ont été bloqués dans les écoles neuchâteloises. Le syndicat a dénoncé la paranoïa des services informatiques de l'État et réclamé leur rétablissement dans les plus brefs délais.

Cinq mois plus tard (!), le 16 octobre, l'OISO¹ a adressé un message aux enseignants annonçant que les messageries privées seraient de nouveau accessibles pour autant qu'ils acceptent de s'exposer à des sanctions au cas où un programme malveillant est introduit dans le RPN depuis leur messagerie privée.

Nous pensons que le risque est extrêmement faible si l'on utilise les moyens de communication avec un minimum de discernement. D'ailleurs, les messageries sérieuses disposent en principe de filtres performants. Nous invitons cependant nos collègues à profiter des liens fournis par l'OISO dans son message pour renforcer leur vigilance. (pg)

¹ Office de l'informatique scolaire et de l'organisation

Une lueur dans le regard?

Le SAEN vivra le 1er novembre une journée syndicale particulièrement importante. Certes, il n'y sera probablement pas question de grève, mais — parmi d'autres sujets — de l'élection de mon successeur et surtout du processus d'évaluation des fonctions de l'enseignement enfin lancé dans notre canton.

.....
Pierre Graber, président du SAEN



Tout le monde a observé que la population perçoit mal la réalité de notre métier, expression qu'il faudrait plutôt mettre au pluriel. Hélas, il n'en va pas différemment aux divers échelons de la hiérarchie du département et, au-delà, de l'administration cantonale. C'est d'ailleurs l'une des explications de la stagnation des salaires¹ depuis des décennies — voire un demi-siècle pour les généralistes — et de leur déconnexion avec ceux des collègues d'autres cantons. Une vingtaine d'années après le processus conduit par M. Claude Wannemacher, les paramètres ayant encore tellement évolué, il faut malheureusement tout reprendre de zéro. Le SAEN a lourdement insisté pour que le travail soit mené à terme d'ici la fin de l'année prochaine. Dans nos rêves, nous imaginions une entrée en vigueur des premières décisions dès janvier 2019. Sans trop de surprise, nous constatons que le Département a joué la pendule, lançant les opérations avec près de six mois de retard et promet désormais les premiers effets pour janvier 2020.

La commission paritaire — dans laquelle les syndicats côtoient des représentants du Département, des directions et des autorités politiques — a commencé ses travaux en août. Elle a choisi la méthode Abakaba pour évaluer les fonctions. Celle-ci est promue par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et a servi de base à l'opération menée dans le canton du Jura; c'est d'ailleurs l'une des raisons de la présence du secrétaire général du SEJ le 1er novembre. Les principales caractéristiques de la méthode

et ses atouts seront du reste présentés à cette occasion. L'étape en cours consiste en une sélection de fonctions très diverses pour une première vague d'évaluations² à réaliser jusqu'à la fin de l'hiver, permettant une extension aux autres dans le délai imparti. Là encore, les participants à la partie thématique de la journée syndicale en apprendront davantage de la part de la cheffe du Département et du chef de projet.

Forces vives

Au début de l'année, nous avons publié un appel d'offres pour dénicher la personne appelée à me remplacer dès la rentrée d'août 2018. Le syndicat n'a pas été submergé de lettres de candidatures; il en va d'ailleurs ainsi dans de très nombreuses associations qui peinent à renouveler leur comité³, quand elles y arrivent... Heureusement, une offre de qualité nous est parvenue, qui permet de garantir la continuité de l'action par l'engagement, l'expérience et l'entregent du postulant. Le comité cantonal se réjouit ainsi de soumettre la candidature de Pierre-Alain Porret à l'Assemblée générale du 1er novembre.

À très bientôt à Colombier!

.....
¹ Hors adaptation au coût de la vie.

² Celles et ceux qui pensent exercer une fonction aux caractéristiques très particulières sont appelés à s'approcher du président.

³ Ainsi, la présidence est désormais exercée collégialement chez nos partenaires du Syndicat des services publics et le poste est vacant depuis plusieurs années à la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel.

Options professionnelles: éveiller la curiosité, susciter les projets

En toute discrétion, la réforme du cycle 3 présente une innovation spécifique à notre canton: les options professionnelles en 11e année.

Pierre Graber

Dans notre canton, la 11e année compte double pour certains élèves: elle constitue pour eux la première année de lycée. Depuis une vingtaine d'années, des options académiques ont ainsi été mises en place. Mais, que proposer désormais aux élèves qui n'y ont pas accès?

Tel l'œuf de Colomb, la mise en place d'options professionnelles s'est rapidement imposée. Les grandes lignes en ont été présentées dans le rapport de 2013 au Grand Conseil¹. Tout restait pourtant à créer.

Un groupe composé d'enseignants, de représentants des directions, de l'OCOSP² et du SFPO³ s'est mis au travail dès l'automne 2014 pour concevoir le dispositif. Jusqu'au printemps 2017, plus d'une vingtaine d'enseignants des quatre coins du canton ont été appelés à concevoir les outils spécifiques aux quatre options: OCM (créations manuelles), ODE (dessin technique et artistique), OEX (expression orale et corporelle) et OIG (informatique appliquée). Enfin, pour permettre l'établissement des bilans de ces options, la plateforme informatique *folio* a été créée.

Il a semblé logique que l'une des quatre périodes dédiées aux options soit consacrée au projet personnel de l'élève. Celui-ci couvre toutes les activités menées pour la préparation au monde professionnel (éducation au choix en 10e année, options professionnelles de 11e année, stages en entreprise...), ainsi que les compétences spécifiques acquises dans les options elles-mêmes. L'élève complète son portfolio tout au long de l'année.

Premières impressions favorables

Le dispositif est en place depuis à peine deux mois; il est donc prématuré d'en tirer un bilan. Les élèves ont cependant l'air enchantés du travail qu'ils font dans ces options⁴. Ils sont très preneurs des activités proposées. Cela se voit. Ils adoptent un comportement exemplaire et l'ambiance y est excellente. Ils en font d'ailleurs volontiers part à leur titulaire.

Quant aux enseignants, ils font de leur mieux pour que ces heures apportent un maximum aux élèves; dans cette phase initiale, cela représente un surcroît de travail non négligeable. Le portfolio est rédigé par l'élève avec l'aide de l'enseignant pour que cela amène une plus-value lors d'une interview; il permet aussi de mettre en évidence les compétences acquises. Un contact étroit doit être établi avec les conseillers de l'OCOSP pour que la rédaction du CV soit en adéquation avec les standards actuels, que les options professionnelles et le portfolio constituent un support à l'élaboration du choix professionnel.

Tout le monde est impatient de découvrir ce que vont choisir les élèves durant cette année scolaire, les places d'apprentissage qui s'offriront à eux. D'une part, on ne doute pas qu'ils seront mieux préparés, mais, d'autre part, le tissu économique de la région ne changera pas du jour au lendemain. Il y aura donc sans doute toujours énormément d'élèves qui souhaiteront devenir employé-e de commerce et si peu de places disponibles; tout comme une seule offre d'assistant-e vétérinaire tous les deux ans pour des dizaines d'élèves qui rêvent de cette profession; mais, à l'inverse, de nombreuses places vacantes dans les métiers du bâtiment, déconsidérés par la société...

L'absence de notes participe à la bonne ambiance dans ces cours, mais l'évaluation détaillée des compétences acquises est un nouveau défi pour les enseignants. Comment distinguer un bon CV? Une bonne lettre de motivation? À la longueur? Au nombre de fautes d'orthographe et à la syntaxe? La plateforme *folio* est belle, mais laisse seul l'enseignant devant des choix à faire, sachant qu'un collègue d'un autre centre en ferait d'autres, très différents. Mais, finalement, face au seul critère déterminant (réussite ou non), est-ce vraiment un problème? •

¹ Rapport 13.051 sur le site www.ne.ch

² Centre d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

³ Service des formations postobligatoires et de l'orientation.

⁴ Deux options différentes, une par semestre